

Nouvelle-Ecosse.—En Nouvelle-Ecosse, le ministère de la Santé publique consacre ses efforts à l'enrayement des maladies contagieuses; à l'hygiène prénatale, postnatale et scolaire; aux systèmes de drainage; à la pureté du lait et de l'eau; au recueil des statistiques vitales; à l'hygiène mentale et à l'éducation sanitaire. Ces divers services ont donné naissance à un vaste organisme, présidé par un ministre et qui agit en qualité de conseiller auprès des autorités locales, réglemente toutes les questions relatives à la santé publique, maintient un personnel sur place et assure un service consultatif sur la tuberculose et autres questions de santé, fournit un service public d'infirmières formées spécialement et qui accomplissent leur travail tant dans les écoles qu'à domicile, pourvoit à un service public de laboratoire gratuit qui s'étend à toute la province, assure la surveillance des hôpitaux provinciaux, tant généraux que spéciaux; fait l'inspection des hôpitaux généraux publics et des institutions de secours, recueille et fournit des sérums et vaccins et distribue de la littérature sur toutes les questions d'hygiène.

A l'intérêt croissant que suscite l'hygiène publique correspond une augmentation remarquable du nombre de services publics d'hygiène. Il en a résulté ces dernières années une forte demande pour les personnes expérimentées dans les services sanitaires. En 1939, le département a fourni (avec la courtoisie de la Division Internationale d'Hygiène, Fondation Rockefeller) aux hygiénistes de ces services trois nouvelles bourses pour études spéciales. Deux de ces boursiers poursuivent actuellement des études à l'Université de Toronto et le troisième à l'Université Johns Hopkins, Baltimore, E.-U. Quand ils reviendront au printemps de 1940 trois autres divisions sanitaires seront organisées dans la province. Au cours de 1939 le service d'infirmierie a été étendu, un inspecteur sanitaire a été attaché à l'Unité Sanitaire de l'île du Cap-Breton et une clinique volante médico-dentaire a été mise en opération dans les districts ruraux qui sont à une grande distance des bureaux de dentiste.

En outre, le ministère a récemment étendu son activité et pris sous sa direction certaines œuvres de bien-être et de secours. Il administre de ce chef les pensions aux mères et aux vieillards, le bien-être de l'enfance et les écoles d'adaptation pour les faibles d'esprit.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère de la Santé, relevant, dans cette province, d'un ministre de la Santé, date de 1918. Il assure les services suivants: assainissement général, dont les sources d'approvisionnement d'eau potable et les systèmes de drainage; contrôle des maladies contagieuses, y compris la tuberculose et les maladies vénériennes; laboratoire d'hygiène publique et approvisionnement de médicaments; inspection médicale des écoles; collection des statistiques vitales; services des infirmières et du bien-être de l'enfance; éducation sanitaire et surveillance et coordination générales du travail des bureaux de santé des sous-districts.

Sous la direction du ministre, le ministère est dirigé par un officier médical en chef qui est aussi registraire général des statistiques vitales. Le personnel se compose d'un directeur des laboratoires, onze médecins à temps entier, un directeur du service public d'infirmierie et, en plus, un directeur à temps partiel des cliniques pour maladies vénériennes.

Il y a dix districts d'hygiène publique, chacun relevant d'un officier médical qui s'occupe aussi de diagnostiquer les cas de tuberculose et de faire l'inspection médicale des écoles.

Il y a seize sous-districts, ayant chacun leur bureau de santé dont l'officier médical est le président. Les bureaux de santé des sous-districts ont leur propre